## CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES PORTUAIRES

Entre les soussignés :

La société PORTSERVICES SARL, ayant son siège social au 12, Quai Maritime, Port Autonome, immatriculée au RCS sous le numéro 123 456 789, représentée par Monsieur Jean DUPORT, en qualité de Gérant, ci-après dénommée "le Prestataire",

Εt

La société LOGISTIX SA, ayant son siège social au 45, Avenue de la Logistique, Zone Industrielle, immatriculée au RCS sous le numéro 987 654 321, représentée par Madame Claire TRANSPORT, en qualité de Directrice Générale, ci-après dénommée "le Client",

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la réalisation de prestations de services portuaires incluant notamment le chargement, le déchargement, la manutention et le stockage temporaire des marchandises du Client dans la zone portuaire désignée.

## **Article 2 - Obligations des parties**

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux normes en vigueur et aux règles de sécurité applicables dans le port. Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations et à payer les sommes dues dans les délais convenus.

## Article 3 - Durée et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa signature. Il pourra être

résilié par l'une ou l'autre des parties, mo	yennant un	préavis	de	30	jours	notifié	par	lettre
recommandée avec accusé de réception.								
Fait à Port Autonome, le 29/05/2025								
Le Prestataire	Le Client							
Signature	Signature							